



L'assurance
contre le
vol et les
détournements

Protège votre
entreprise de
vols à l'interne
et des activités
frauduleuses
de tiers.



AVIVA
Assurance

Les délits n'ont pas de visage.
Mieux vaut être bien protégé contre
une menace que vous ne sauriez
pas reconnaître à tous les coups.

L'assurance contre le vol et les détournements est une excellente façon de protéger les biens de votre entreprise. C'est pourquoi les polices d'Aviva peuvent systématiquement couvrir les délits comme :

- les détournements
- les pertes ou les détériorations sur les lieux assurés
- les pertes ou les détériorations hors des lieux assurés
- la contrefaçon de mandats ou de billets de banque
- la contrefaçon préjudiciable aux déposants
- le vol informatique et les virements de fonds frauduleux

La protection qui convient à votre entreprise

Aviva vous propose d'augmenter les limites de garantie pour qu'elles correspondent à vos besoins exacts et mieux vous protéger. Voici les garanties les plus souscrites :

- détournement, disparition et destruction (ou assurance 3D)
- vol informatique et virements de fonds frauduleux
- argent et valeurs (formule étendue)

Votre courtier d'assurance est le professionnel qui pourra vous indiquer le montant de garantie dont vous avez besoin et si vous êtes bien couvert.

N'attendez pas pour protéger votre entreprise

Ne laissez pas le vol et les activités frauduleuses de tiers menacer votre entreprise, communiquez sans tarder avec votre courtier d'assurance ou visitez le site www.avivacanada.com pour en savoir plus.

Le présent dépliant a pour objet de vous fournir des informations générales sur les garanties offertes. Celles-ci peuvent varier selon les provinces. Pour connaître les conditions exactes, les définitions, les restrictions et les extensions de garantie, veuillez consulter votre courtier et vous reporter à votre police.

*Aviva et le logo d'Aviva sont des marques de commerce d'Aviva plc et sont utilisées sous licence par Aviva, Compagnie d'assurance du Canada, une société membre d'Aviva Canada Inc. L'assurance contre le bris d'équipement est offerte par Aviva, Compagnie d'assurance du Canada.

